

Conseil municipal du 20/12/2017 : ORDRE DU JOUR

1. Étude du Moulin du Gravier par le Syndicat intercommunal du Bassin du Semnon
2. Demande de subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'accessibilité des bâtiments publics
3. Avenant à la Convention avec le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré
4. Subvention classe de neige
5. Révision du prix de location des salles polyvalentes
6. Modification des statuts de la Communauté de communes : ajout de compétences facultatives
7. Rapport d'activité 2016 du Smictom
8. Rapport de fonctionnement 2016 du SDE 35
9. Préparation de la réception de M. le sous-préfet le 26 décembre
10. Préparation des vœux de la municipalité (12 janvier)
11. Ligne de trésorerie (ajout)
12. Avenants aux travaux du commerce (ajout)
13. Convention avec Famille Rurale de Martigné (ajout)
14. Divers.

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, T. Monnet, A. Primault, A. Thomas

Excusés : A. Brizard, D. Noury

1. Accord pour réaliser une étude (diagnostic) sur le barrage du Moulin du Gravier, les parcelles de part et d'autre de l'ouvrage étant désormais communales. Souhait de rencontrer les responsables de l'association.
2. Une aide de l'Etat est proposée mais avec thèmes éligibles dont l'accessibilité des bâtiments publics (place de la Mairie, salle Pierre-et-Marie-Curie). Accord pour demander cette subvention qui oscillera entre 20 et 40 % du montant des travaux.
3. Convention étendue aux permis d'aménager, déclarations préalables, permis de démolir.
4. Accord pour renouveler cette subvention bisannuelle qui concernera 11 enfants d'Eancé cette année ; montant : 80 €/enfant.
5. Prix maintenus. Rappel qu'une association bénéficie de la gratuité une fois par an (sinon, 50 € en plus). En plus du chèque caution, il sera demandé un acompte de 50 % pour éviter les désistements.
6. Compétences supplémentaires : plan d'action santé pour l'Office des Sports ; suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.
- 7 et 8. Reporté.
9. Sujets à aborder et manière de le recevoir.
10. Accueil des nouveaux arrivants (une quinzaine de familles) ; réalisations 2017 et projets 2018 ; prévoir crémant et galettes (boulangerie Leroux) ; vidéo réalisée par Dominique Boucault sur l'agriculture éancéenne (6 Earl et 6 gaec).
11. Besoin d'un prêt C.T. de 300 000 € sur 2 ans ; 2 solutions : taux fixe à 0,61 % ou taux variable à 0,38 % auprès du Crédit Agricole (la Caisse de Dépôts et Consignations n'offre pas de C.T.). Accord pour le taux fixe (300 € de frais de dossier).
12. Coût de l'enlèvement d'une palette enrubannée d'ardoises amiantées par l'entreprise Barbazanges : 190 € la tonne + 70 € de transport.
13. Subvention reconduite de 10 €/jour/enfant pour le Centre de loisirs.
14. Distribution des bulletins. Bilan du piégeage des ragondins : 163 (35 cages).

Conseil municipal du 13/12/2017 (exceptionnel) : ORDRE DU JOUR

1. Demande subvention “Territoire à énergie positive pour la croissance verte” pour les trois logements communaux.
2. Attribution des marchés de travaux pour les appels d’offres des projets situés aux 3 et 5 rue Sainte-Anne et 4 rue de Bellevue.
3. Autorisation de signer les marchés et la notification de démarrage des travaux.
4. Divers.

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, A. Primault.

Excusés : D. Noury, A. Thomas

1. Demande à l’unanimité.
2. Voici les marchés attribués :
 - Rue de Bellevue : Houssais (démolition), Renou (terrassment), Desmots Racineux Besnard (gros œuvre et ravalement), Charpente JPG (charpente), Boishus (couverture), Miroiterie de La Mée (menuiseries extérieures), Fadier (menuiseries intérieures), Coconnier (cloisons sèches), Chedemail (revêtements de sols), Ferreira-Rubin (peinture), Cormy (plomberie, chauffage, électricité, ventilation)
 - Rue Sainte-Anne : Onorm (démolition), Renou (Terrassement), Texier (gros œuvre), Charpente JPG (charpente), Cochin (couverture), Desmots Racineux Besnard (ravalement), Miroiterie de La Mée (menuiseries extérieures), Fadier (menuiseries intérieures), Coconnier (cloisons sèches), Chedemail (revêtements de sols), Ferreira-Rubin (peinture), Morel (plomberie, chauffage, électricité, ventilation)
3. Sous réserve de l’attribution des subventions.
4. Différents avenants travaux du futur commerce ; jumelage.

Conseil municipal du 15/11/2017 RDRE DU JOUR

1. Information sur les résultats des appels d’offres des trois logements (lots sans suite et autorisation à Monsieur le maire de lancer les marchés négociés)
2. Budget 2017 : décision modificative pour l’achat de la licence et les frais afférents
3. Indemnités 2017 de gardiennage des salles
4. Devis mise en réseau de télécommunication pour le local de la mairie
5. Assurance dommage ouvrage pour les travaux du commerce
6. Rapport annuel piscine ” Les Ondines ”
7. Rapport d’activité 2016 du Bassin du Semnon
8. Avenants sur lots “commerce”
9. Factures complémentaires pour les travaux du commerce
10. Affectation travaux au budget annexe assainissement
11. Divers.

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusée : M. Alonso

1. Remise des documents provisoires sur les résultats d'appels d'offres. Les lots infructueux restant à négocier sont : les menuiseries extérieures et intérieures, les cloisons sèches et isolation, les revêtements de sols et faïence, la peinture et les revêtements muraux. Point sur le total des investissements et sur les financements, notamment les subventions espérées.
2. Compte insuffisamment approvisionné concernant l'achat de la licence + les frais de négociation et les frais de notaire d'où une modification de compte à compte.
3. Indemnité de 1275 € reconduite pour l'employé communal malgré une légère diminution des locations de salles.
4. En lien avec le réseau MPLS par la communauté de communes et dont le serveur est à Retiers. Devis accepté de l'entreprise Doré : 631, 50 HT moins toutefois 101,50 € concernant le switch (prise).
5. En attente.
6. Fréquentation plus importante que prévue et avec 97 % de satisfaction. Piscine utilisée par Janzé essentiellement (42 %) + une quinzaine de communes environnantes ; (faible pourcentage pour Eancé mais 125 fois utilisée quand même). Extension prévue.
7. Le Bassin du Semnon emploie 3 animatrices + 1 comptable 4 h/semaine + 1 stagiaire pour les analyses d'eau. Animations en direction de l'agriculture, des collectivités et des écoles. Objectif pour reconquérir la qualité de l'eau en favorisant son écoulement : destruction des barrages créés pour le fonctionnement des anciens moulins (Ercé-en-Lamée, les Pommiaux, bientôt Eancé) avec mise en place d'enrochements. La qualité de l'eau s'améliore doucement (passage de très mauvaise à mauvaise...). En cause le taux de nitrates (de 50 mg à 36 mg, objectif 25). Problème récurrent : les pesticides (première fréquence de détection : l'atrazine supprimée depuis plus de 20 ans !). Rapport consultable en mairie.
- 8 et 9. Le total des avenants + les factures complémentaires se montent à 16 039,18 €. Total du montant de l'investissement pour l'instant : 560 815,64 € subventionné à 77 %.
10. Il s'agit du travail réalisé par l'employé communal + achat divers matériels estimés à 14 354,10 € sur les trois dernières années. Somme à inclure dans la colonne dépense du budget assainissement.
11. Divers. Renseignements auprès des services techniques de Martigné-Ferchaud pour l'achat et le transport d'un grand sapin de Noël en forêt du Theil. Fête de la Sainte-Barbe organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Martigné, le 25 novembre : Philippe Jolys représentera la commune (défilé à 17 h 30 puis vin d'honneur et repas). Date des vœux fixée au vendredi 12 janvier. Commission culture de la communauté de communes : cours de théâtre à Retiers et non plus à Martigné. Rencontre à prévoir pour le groupe de réflexion « tiers-lieu ». Onze enfants d'Eancé + un de Martigné participeront à la classe de neige 2018. Voyage en Pologne du 26 au 30 avril pour le vingtième anniversaire du jumelage avec Ksiaz ; AG prévue à Eancé en février. Rencontre à prévoir pour la commission communication en vue du prochain bulletin à paraître avant Noël. Achat d'un sapin de Noël. Visite du sous-préfet le 26 décembre.

Conseil municipal du 18/10/2017 : ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la ligne de trésorerie pour rénovation du commerce
2. Validation des honoraires « Avant Projet Définitif » pour la rénovation des logements
3. Information sur les analyses des offres suite à l'ouverture des plis (trois logements)
4. Validation du devis Enedis concernant le déplacement du coffret réseau
5. Validation du devis Veolia concernant le déplacement du compteur d'eau
6. Transfert des charges des Zones d'Activités communales
7. Écriture comptable (ajout)
8. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

1. Seul le Crédit Agricole a répondu favorablement pour un montant de 250 000 € à 0,40 %
2. Accord sur le montant des honoraires. Projet n° 3 (136 000 €) : 10,80 % soit 14 688 €. Projet n° 5 (177 100 €) : 9,80 % soit 18 355,80 €. Projet n° 4 (148 000 €) : 10,10 % soit 14 948 €
3. Les plis ont été ouverts le 27 septembre et sont en cours d'analyse. Plusieurs lots sont infructueux : menuiserie, peinture et carrelage
4. Deux devis Enedis : soit le coffret est maintenu à peu près au même endroit mais caché, ce qui oblige à déplacer la terrasse (4 266,10 € TTC), soit il est déplacé nettement plus loin (13 000 € TTC). Vote pour la première solution (10 pour, 1 contre)
5. Accord sur le devis Veolia : 553,24 € HT, 663,89 € TTC
6. Z.A. de Amanlis, Janzé (60 ha, 18 entreprises, reste 40 ha), Le Theil, Retiers, Martigné (Pôle Santé et Le Pigeon Blanc)
7. Concerne le cadeau offert lors du départ en retraite de Martine, secrétaire depuis 42 ans
8. Association des maires ruraux : vote unanime pour soutenir la motion de soutien à la ruralité ; commerce : modification cuisine avec un four fonctionnant au gaz ; accord de la subvention Bouclier Rural (150 000 €) ; dossier demande de subventions à prévoir sur les économies d'énergie ; prévoir un sapin pour Noël ; travaux du commerce : remettre la banderole ; réflexion accessibilité et parkings ; rappel de la commission « animation du commerce » ; réflexion sur une nouvelle adresse mail ; quatre autres poteaux à positionner le long du sentier pédestre.

Conseil municipal du 20/09/2017 : ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts de la Communauté de communes : ajout de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"
2. Rapport sur le service d'eau potable, exercice 2016
3. Validation des choix des bureaux d'étude : Contrôle Technique et Sécurité Protection Santé
4. Validation des Appels à Projet Définitif des trois logements et demande de subventions (Fond de concours de la Communauté de communes)
5. Motion de soutien au projet de lycée de Janzé
6. Proposition chiffrée de la cession du logement locatif au 9 contour René-Gisteau
7. Renouvellement d'une débroussailleuse à dos
8. Acceptation d'un don
9. Validation de la charte d'entretien des espaces des collectivités et bilan des pratiques 2016
10. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusé : A. Brizard.

1. Une compétence de plus pour la Communauté de communes concernant les bassins versants de la Seiche, du Semnon et de la Vilaine mais avec cette réticence au sujet des eaux pluviales qui devraient rester exclusivement compétence communale.
2. Le prix du m³ d'eau passe de 2,39 à 2,35 € le m³, soit une baisse de 1,47 %.
3. Trois cabinets ont répondu (rénovation trois logements) : Socotec (6 115 €), Véritas (6 705 €)

€), Dekra (6 090 €). Dekra a été retenu.

4. Montants des APD pour chaque logement : 3 rue Sainte-Anne, 136 000 € ; 5 rue Sainte-Anne, 177 100 € ; 4 rue de Bellevue, 148 000 €. Montant total de subventions demandées : 117 380 €.

5. Soutien unanime pour que le site de Janzé soit retenu.

6. Vote unanime pour la vente de ce logement à l'occupant actuel qui propose une somme de 60 000 € net pour la commune propriétaire.

7. Accord pour l'achat d'une débroussailleuse (1 018,74 €) mais aussi pour le remplacement du chauffe-eau 15 L. de la salle socioculturelle (391,15 €).

8. Il s'agit de la moitié du bénéfice réalisé lors de la fête communale, comptabilisé par le Comité des fêtes.

9. Il n'y a plus de produits chimiques utilisés par Jean-Luc. La commune obtient donc la note maxi (5) pour cela. Des panneaux explicatifs seront posés en novembre. Le bulletin municipal devra continuer à se faire l'écho des bonnes pratiques en matière d'environnement.

10. Unanimité pour octroyer une subvention à l'Acca afin de compenser la dépense concernant l'achat de 11 cages pour piéger les ragondins (478 €). Journée détente : malgré une participation en baisse, décision de maintenir cette animation. Courrier de Jean-Luc Peauveau, responsable Randonnée pédestre à Sports et Loisirs Martigné-Ferchaud : validation notamment de la prise en charge financière, par la commune d'Eancé, de quelques éléments manquants pour le balisage du sentier « Entre Araize et Semnon ».

Conseil municipal du 19/07/2017 : ORDRE DU JOUR

1. Dernier commerce : résultats sur la relance du marché public pour les lots n° 11 et 19 et sur les lots en marché négocié.

2. Demande de la subvention « contrat de ruralité » émanant de l'État via la Communauté de communes.

3. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de communes.

4. Révision des loyers au 1er juillet

5. Devis entreprise Pigeon

6. Divers.

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, M. Alonso, P. Boucault A. Brizard, D. Noury, A. Thomas.

Excusé : R. Soulas

Absentes : T. Monnet, A. Primault.

1. Entreprises retenues pour les lots :

-11 (cloisons sèches) : Sygma, 28 610,10 € HT

-19 (cloisons isothermes) : Cmpack (Vern-sur-Seiche), 12 423 € HT

-8 (menuiseries extérieures) : Sabin (La Rouaudière), 48 630 € HT

-9 (menuiseries intérieures) : Fadier (Argentré), 12 087,55 € HT

-10 (agencement) : Atelier du Plessis (Chartres-de-Bretagne), 7 183,01 € HT

-13 (peinture, revêtement mural) : Houssin (Azé), 9 338,78 € HT

Total des marchés : 396 307,01 € pour un estimatif de 361 700 € soit + 8 % ; il reste la cuisine.

VOTE : 7 oui et 1 oui avec réserve (lot 8)

2. Accord pour 104 590 €
3. Survol du rapport d'activités
4. Pas de révision des loyers
5. Entreprise Pigeon retenue pour l'entretien des routes (tri-couche) : la Brillardière et la Gandonnais, 3 4873 €
6. Divers : le bulletin dématérialisé à envoyer aux communes sera celui de fin d'année ; proposer sur Internet l'envoi dématérialisé aux Eancéens volontaires. Etude rapide de la rénovation des trois logements : à consulter chez soi. Prévoir l'arrosage les trois premières semaines d'août.

Conseil municipal du 26/06/2017 (exceptionnel) : ORDRE DU JOUR

1. Approbation des entreprises attributaires pour le dernier commerce.
2. Devis proposé pour la coupure du son des cloches la nuit.
3. Divers.

COMPTE-RENDU

H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, T. Monnet, A. Primault, A. Thomas.

Excusé : A. Brizard. Présents

Absent : D. Noury.

1. Attributions suite à l'appel d'offres (analysées comme suit : 40 % économique et 60 % technique). Prix HT (entre parenthèses : estimatif) :
 - Lot 1 (démolition) : Desmots Racineux Besnard (Rannée) : 19817,73 € (18700,00)
 - Lot 2 (terrassement) : Renou (Bais) : 27741,50 € (24800,00)
 - Lot 3 (gros oeuvre + option cheminée) : Desmots Racineux Besnard : 58382,27 € (46800,00)
 - Lot 4 (ravalement) : Desmots Racineux Besnard : 32000,00 € (22500,00)
 - Lot 5 (charpente bois) : Bernard Sabin (La Rouaudière) : 6700,20 € (4100,00)
 - Lot 6 (couverture étanchéité) : Cochin Couverture (Availles-sur-S.) : 12049,59 (16500,00)
 - Lot 7 (bardage) : Bernard Sabin : 11487,67 (12200)
 - Lot 12 (revêtement de sol, faïence) : Mariotte (Noyal-sur-V.) : 25200,00 (23800,00)
 - Lot 14 (plomberie, sanitaire) : Pierre Morel (Availles-sur-S.) : 6726,08 (8900,00)
 - Lot 15 (chauffage ventilation) : Pierre Morel : 22257,18 (24400,00)
 - Lot 16 (électricité) : Pierre Morel : 11652,48 (23300,00)
 - Lot 17 (enseigne) : Sygma Système (Quimper Rennes) : 1189,31 (900,00)
 Les lots 8 (menuiserie ext.), 9 (menuiseries int.), 10 (agencement), 11 (cloisons sèches), 13 (peinture, revêtements muraux), 18 (équipement cuisine) sont en attente.
 VOTE pour validation : 10 oui
2. Le devis pour la pose et la fourniture d'une nouvelle horloge programmable est de 310 € HT.
 VOTE pour ou contre arrêter la sonnerie des cloches la nuit : 6 oui, 4 non
3. Achat d'une banderole auprès de Déco-Pub (Le Theil) : « Ici prochainement ouverture d'un commerce Bar Restaurant » pour un montant de 220 € HT.
 Demande de JC Boulet pour échanger, par le biais de la Safer, 8 ha de terres cultivables (la Voitonnois) à 0,62 € le m² contre 2 ha 30 de terres constructibles (le Bourg) à 2 € 17 le m².
 VOTE : 8 non et 2 oui.

Conseil municipal du 14/06/2017 (avancé d'une semaine) : ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention « Bouclier Rural » au Département pour le dernier commerce.
2. Approbation d'équipement sur la mise en réseau du système informatique de la mairie et du local technique éventuellement.
3. Informations sur les différents projets communaux en cours.
4. Information sur la mise en place du locataire le 7 juin 2017 au 2 rue de Bellevue (M. Georget).
5. Sentier pédestre « Entre Araize et Semnon » : validation de la nouvelle plaquette et information sur le balisage.
6. Convention avec le Syndicat d'Urbanisme.
7. Le réseau des eaux usées.
8. Avant Projet Définitif du dernier commerce.
9. Divers.

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusée : M. Alonso.

1. Accord unanime pour solliciter la subvention la plus importante auprès du Département.
2. Un devis sera demandé à l'entreprise Doré pour le passage de câbles.
3. Dernier commerce : relance de l'appel d'offre pour le lot 11 (cloisons sèches-isolation) ; ce lot sera scindé en deux : lot 11 et lot 19.
4. Location à M. Thibaut Georget de Senonnes.
5. Bon pour accord concernant la nouvelle plaquette de randonnée mais avec deux réserves : ne pas faire paraître le Restaurant Chez Ginette et ajout d'une variante à la Haute-Poissonnière. Les panneaux de balisage (couleur jaune) ont été livrés et sont à poser dans le sens du sentier (départ au niveau du lagunage vers le tour du bourg et arrivée par le moulin du Gravier) ; la barrière de sécurité au niveau du Pont d'Ivay doit être enlevée par le Département.
6. Suite à la finalisation du PLU, les dossiers seront traités par le Syndicat d'Urbanisme : permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir.
7. Accord pour effectuer le passage d'une caméra dans le réseau afin de détecter les différents problèmes (envasement, eaux pluviales...).
9. Commission créée pour étudier la mise en place d'un tiers-lieu dans le nouveau commerce, réflexion à mener avec la Communauté de communes : Patricia Boucault, André Brizard, Thérèse Monnet, Alice Primault, Albane Thomas, Henri Valais.
Voir pour l'achat d'une banderole « Ici ouverture prochaine d'un commerce » (Philippe Jolys).
Accord pour laisser l'église ouverte cet été ; responsable : Gisèle Lecomte.
Bulletin de juillet à préparer.

Conseil municipal du 17/05/2017 : ORDRE DU JOUR

1. Intervention de M. Dominique Cornillaud, vice-président de la Communauté de communes en charge de la culture : échange sur l'animation d'un tiers-lieu dans le cadre du dernier commerce.
2. Validation du Plan Local d'Urbanisme (lire la documentation transmise par mail).
3. Affermissement de l'acte d'engagement et des honoraires d'architecte pour les opérations 2 (3 rue Sainte-Anne), 3 (4 rue de Bellevue) et 4 (5 rue Sainte-Anne). Pour rappel, l'opération 1 du projet de logement au-dessus du commerce est abandonnée.

4. Résultat informatif de l'appel d'offres (dernier commerce).
5. Réflexion sur la mise en revente du logement 4 rue de Bellevue.
6. Validation du remplacement de poste de secrétaire de mairie (17 h hebdomadaire) par un poste de rédacteur.
7. Proposition de renégociation du contrat d'assurance de la commune par la Communauté de communes.
8. Groupement des commandes fournitures accès Internet et réseau MPLS (sauvegarde en ligne) par la Communauté de communes.
9. Divers : préparation de la journée citoyenne du 20 mai 2017...

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, P. Boucault, A. Brizard, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusées : M. Alonso, T. Monnet.

1. Il existe une réserve vivante de livres à la Com Com qui peuvent avoir une seconde vie dans une mini bibliothèque tenue par des bénévoles dans un commerce, ce qui s'appelle un tiers-lieu (gestion facile à l'aide d'une tablette) ; des livres peuvent être proposés et livrés à des anciens. Autres propositions culturelles : projection de films, fonctionnement pat thème, soirée football, prestations d'artistes locaux, expositions. Un point wi-fi semble indispensable, avec vidéo projecteur, et des cours sur la maîtrise d'Internet peuvent être donnés. Créer des habitudes, faire en sorte que les associations participent...
2. Délibération sur la validation du Plu sous réserves des points suivants : permis de démolir, mise à jour des cartes en fonction des remarques faites et approuvées par le commissaire enquêteur, prise en compte des nouvelles haies et des chemins pédestres suite au remembrement lié à la 2X2 voies. VOTE : 10 pour (une procuration).
3. Dans la réflexion avec l'architecte pour les trois logements, il y avait une tranche ferme (les plans) et une tranche optionnelle (la rénovation). Les taux de rémunération de l'architecte (y compris la maîtrise d'œuvre et l'économiste) se situent entre 9,8 % et 10,8 % selon chaque logement. VOTE pour engager les travaux : unanimité.
4. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 mai ; il y a eu une vingtaine de réponses mais trois lots sont restés infructueux : la menuiserie, l'agencement, la peinture et les revêtements muraux. Conclusion de l'architecte : les offres sont conformes, les prix sont supérieurs aux estimatifs (+ 7,5 % en moyenne), choisir les entreprises moins-disantes sous réserve qu'elles acceptent (problème de saucissonnage des lots proposés !). Et revoir où il peut être fait des économies.
5. Il semble plus judicieux de proposer à la revente seulement après rénovation totale.
6. VOTE : 10 pour.
7. Le coût de l'étude étant de 720 €, ce dossier est mis en attente ; à revoir quand tous les logements seront terminés.
8. Accord pour la mutualisation en informatique.
9. La matinée citoyenne commencera à 9 h par un café/brioche au local technique puis répartition des tâches (jeux à réviser, pose de barrières, plantations, sarclage, panneaux à nettoyer, peinture) avec un responsable par tâche. Bilan du service « commande de pain ». Courrier de la mairie de Chelun concernant la facturation des locaux de la cantine.

Conseil municipal du 19/04/2017 : ORDRE DU JOUR

1. Bilan annuel 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif
2. Rapport 2016 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

3. Présentation de l'avant-projet définitif des trois logements
4. Choix du bureau d'étude pour le diagnostic thermique (trois logements)
5. Organisation de la prochaine journée citoyenne du 20 mai
6. Proposition du Syndicat du Semnon de panneaux d'information sur les bonnes pratiques
7. Information de vacance du logement T2 rue de Bellevue
8. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, P. Boucault, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusés : M. Alonso, A. Brizard

1. Sur 374 installations contrôlées en 2016 sur la Communauté de communes, 199 furent déclarées non conformes. Les installations neuves (plans d'épandage et filtres roseaux) sont subventionnées à 60 % à condition d'être propriétaire depuis au moins deux ans ; les micros stations ne sont pas reconnues.
2. Les établissements recevant du public ont l'obligation de se mettre aux normes. Dans un premier temps, prévoir : bandes rugueuses, parking handicapés, poignées de porte en forme de bec de cane, etc.
3. Validation des plans des trois logements (rue de Bellevue : l'aménagement de l'étage est mis en option). Les travaux devraient démarrer en octobre.
4. Six réponses de bureaux d'étude ; l'entreprise « Agenda Diagnostics Vitré » a été choisie.
5. Travaux à prévoir : fleurissement, pose de barrières (terrain de foot, sentier Pont d'Yvay, terrain de jeux), nettoyage des panneaux, sécurité des jeux, la grotte...
6. Cinq panneaux ont été retenus : les différentes tontes, le paillage des massifs de fleurs, les haies bocagères, les bords de rives, l'entretien du cimetière.
7. Annonce : T2 à louer, libre début mai, 51 m², 280 €
8. Rediscuter des couleurs choisies pour le futur commerce ; prévoir une banderole « Prochainement ouverture d'un café-bar-restaurant-petite épicerie-dépôt de pain » ; tenue du bureau de vote de 8 h à 19 h.

Conseil municipal du mercredi 29/03/2017 : ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion du trésorier et compte administratif du maire année 2016 concernant la commune, le lotissement et l'assainissement
2. Vote des budgets primitifs 2017 concernant la commune, le lotissement et l'assainissement
3. Vote des taux de contributions 2017
4. Amortissement de la tonne à eau dans le budget assainissement
5. Attribution des subventions, des participations au fonctionnement des écoles maternelles et primaires
6. Autorisation de signature du Contrat unique d'Insertion
7. Le poste de Secrétaire de mairie remplacé par Rédacteur territorial
8. Signature du procès verbal vis-à-vis d'Orange
9. Divers

COMPTE-RENDU :

Présents: H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Thomas.

Excusée: A. Primault.

1. Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité : excédent communal de 67 789,89 €. Capital restant dû au 31/12/2016 : 111 812,95 € (endettement faible correspondant à moins de 1 an et demi de fonctionnement). Lotissement : il reste 4 lots à vendre, soit 2657 m2 d'une valeur totale de 57 205,21 TTC. Assainissement : excédent de 27 473,19 €.
2. Budgets primitifs votés à l'unanimité. Commune : dépenses et recettes de fonctionnement 345 017,89 € ; dépenses et recettes d'investissement 1 388 055,70 € (dernier commerce et 3 logements essentiellement), recours à l'emprunt pour 206 000 €. Lotissement : vente d'un lot en prévision.
3. Taux d'imposition maintenus : taxe habitation 12,13 %, taxe foncière bâti 13,44 %, taxe foncière non bâti 39,41 %.
4. Amortissement sur 10 ans soit 409,20 € / an.
5. Subventions aux associations : Amicale donneurs de sang : 40 € ; Admr Martigné : 200 € ; Afn Eancé : 160 € ; Acca Eancé : 850 € ; Le Relais : 70 € ; divers : 300 € ; Jumelage La Guerche-Ksiaz : 33 € ; Prévention routière : 22 € ; Mom Martigné : 1 700 € ; Fgédéon : 90 € ; Clic-Codem de La Roche aux Fées : 80 € ; Appe : 200 € ; L'Outil en main La Guerche : 50 € ; Croq vacances Retiers : 133 € ; Association Cycliste La Roche aux Fées : 30 € ; Club Les Sans Soucis : 650 € ; Secours Catholique Retiers : 50 €.
5. Participations scolaires : Fournitures scolaires : 960 € ; Contrat association trois écoles : 21 184 € ; Cantine et garderie : 9 180 € ; Piscine : 2 000 € ; Écoles primaires hors commune (Martigné-Le Theil) : 12 000 €.
6. Contrat d'embauche pour 6 mois d'Alexandra Daugenet. Période d'essai.
7. Modification d'intitulé acceptée.
8. Accord pour signer le procès-verbal afin que la société Orange s'acquitte d'une redevance sur les réseaux appartenant à la commune. (Vu avec la Communauté de communes).
9. Déclaration de vacance de poste à prévoir pour le rédacteur territorial ; évolutions de l'avant-projet rénovation des 3 logements ; dépose vendredi du cahier des consultations des entreprises pour le dernier commerce (vers une ouverture des plis mi-mai) ; mise en attente du devis mobilier du futur commerce ; réflexion sur l'utilité d'un cabinet d'étude concernant les accès handicapés dans le bourg ; taux proposés du futur emprunt ; tours de garde des prochains bureaux de vote ; invitation ADMR à la réunion du 5 avril ; petit équipement salle PM Curie ; sécurité des jeux de plein-air ; programme de la future journée citoyenne.

Conseil municipal du 15/03/2017 : ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de l'Avant Projet Sommaire pour les trois logements à rénover
2. Organisation et choix du fournisseur de pain, en mairie
3. Retour sur le cahier des charges pour le projet du dernier commerce
4. Divers (sonnerie de l'horloge durant la nuit...)
5. Devis pour le bornage contradictoire entre le futur commerce et les propriétés voisines
6. Devis congélateur pour entreposer les ragondins tués en attente de l'équarrissage
7. Délibération indemnité des élus
8. Réflexion emploi au secrétariat de la mairie
9. Planning du prochain bureau de vote

COMPTE-RENDU :

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusés : R. Soulas, T. Monnet.

1. Visionnage des plans de l'architecte J. Debroize concernant les trois futurs logements : constat de prix estimatifs très élevés ; questions : une salle de bain est-elle nécessaire au rez-de-chaussée lorsqu'il n'y a pas de chambre ? est-il nécessaire que tous les logements soient accessibles handicapés ? ne faudrait-il pas prévoir plus de placards ?
 2. La boulangerie Requet de La Guerche ne souhaite pas continuer la livraison de pain après la fermeture de Chez Ginette, c'est la boulangerie Leroux de Martigné qui assurera ce service à la population avec une livraison le matin à 9 h du mardi au samedi. Démarrage le mardi 4 avril mais les clients pourront commencer à passer commande sur un cahier spécifique le samedi 1er avril à la mairie. Pour le paiement, nous préconisons les chèques en fin de semaine ou en fin de mois à libeller au nom du boulanger. Tout ceci sera expliqué sur une feuille municipale qui sera distribuée dernière semaine de mars.
 3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a été étudié par plusieurs conseillers : questions et remarques seront formulées à l'architecte.
 4. Accord pour installer un programmateur dans l'église afin d'arrêter la sonnerie des cloches la nuit.
 5. Accord pour le devis de la société Air & Géo, Châteaubriant, d'un montant de 824 € HT soit 988 € TTC.
 6. Accord pour l'achat d'un congélateur neuf (311 litres) au prix de 350, 75 € TTC ; il sera entreposé chez Alexis Joly.
 7. L'indemnité des élus n'est plus calculée sur l'indice de référence 1015 mais sur un indice brut terminal, ce qui entraîne une majoration de 0.6 %. Accord pour valider ce changement technique.
 8. La secrétaire actuelle, à mi-temps, réfléchit à son départ en retraite. Une offre d'emploi sera donc à prévoir.
 9. Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains : 3 personnes sont désignées toutes les 2 heures 45 pour tenir le bureau de vote qui sera ouvert de 8 h à 19 h (et non plus 18 h comme précédemment).
- Prochain conseil municipal (vote du budget) : mercredi 29 mars à 20 h 30.

Conseil municipal du 15/02/2017 : ORDRE DU JOUR :

1. Budget 2017 : prévisions des subventions aux associations
2. Point sur le financement des logements
3. Appel à projets 2017 au département
4. Autorisation du lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation et d'extension du dernier commerce
5. Divers

COMPTE-RENDU :

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, A. Primault, A. Thomas.

Excusé : D. Noury.

1. En prévision du vote du prochain budget annuel, ont été étudiées les demandes des organismes et associations.
2. Trois maisons du bourg seront rénovées en trois logements distincts. Le coût a été détaillé par le maire (achat, travaux, aides, autofinancement, emprunt et Tva). L'opération est possible grâce à des subventions importantes ; un emprunt de 200 000 euros sera demandé.
3. Un deuxième appel à projet sera sollicité auprès du Conseil départemental dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

4. Les derniers plans du dernier commerce ont été visionnés et ils seront étudiés à nouveau le 15 mars prochain.
5. L'espace jeunes de la Communauté de communes et le multi-accueil ; le futur dépôt de pain ; remerciements divers ; la Commission « voirie » se réunira le mercredi 22 février à 10 h ; prochain Conseil pour le vote du budget : probablement le mercredi 29 mars.

Conseil municipal du 18/01/2017 : ORDRE DU JOUR :

1. Communauté de communes : refus du transfert de la compétence PLUI.
2. Modification des statuts de la Communauté de communes concernant la mise en conformité de la loi NOTRe.
3. Cimetière : équipement par le Smictom d'un 2è bac pour déchets verts en raison de la séparation obligatoire des plastiques.
4. Renouvellement de la convention multi-services avec Fgdon (frelons, rats, ragondins, corneilles...).
5. Participation complémentaire à l'Acca d'Eancé.
6. Modification de l'article 6 du règlement du lotissement Clos-du-Bosquet pour implantation et agrandissement.
7. Diagnostics amiante et plomb pour les projets immobiliers 2-3-4.
8. Suppression de la régie photocopies.
9. Divers.

COMPTE-RENDU :

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

1. Le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal est une possibilité à l'échelon d'une communauté de communes mais La Roche aux Fées ne le souhaite pas, du moins pas majoritairement. Chaque commune doit se prononcer. Vote d'Eancé : défavorable à l'unanimité.
2. La nouvelle loi NOTRe oblige les communautés de communes à préciser leurs compétences ; 4 compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique des Zones Artisanales, aménagement terrain pour les gens du voyage, la collecte des déchets ; au moins 3 compétences parmi 9 compétences optionnelles logement, environnement, assainissement... ; plusieurs compétences facultatives : loisirs, tourisme, transport, assainissement non collectif... La commune d'Eancé doit se prononcer sur cette précision des compétences choisies : 10 favorable et 1 défavorable.
3. Accord unanime pour placer un deuxième bac à déchets dans le cimetière (voir l'endroit) : il s'agit de bien séparer les déchets organiques des éléments en plastique ou autres déchets.
4. Accord unanime pour renouveler la convention avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles qui nous aide notamment dans la lutte contre les ragondins (prêt de cages) et les frelons asiatiques (destruction de nids). La cotisation annuelle passe de 75 € à 90 €.
5. Vu le nombre élevé de captures de ragondins cette année (300), une somme supplémentaire sera versée à l'Acca, d'un montant de 204,50 €.
6. Accord unanime pour modifier le règlement car le projet d'extension de la première maison ne modifie pas le plan d'épandage.
7. Accord unanime pour lancer rapidement les diagnostics obligatoires sur les projets de réhabilitation immobilière (anciens commerces et maison appartenant à la commune).
8. Vu la faible demande en photocopies, il est plus simple de supprimer la gestion particulière

de ce poste.

9. Divers (les décorations de Noël à finir d'enlever après le froid, la rencontre du 1er février à 10 h pour faire le point sur les projets immobiliers, la préparation des vœux du 26 janvier à la salle Pierre-et-Marie-Curie, le coût du bulletin nettement en baisse, le recrutement des sapeurs pompiers, le bilan de Courir pour la Vie vendredi soir, le changement des numéros au hameau du Mottay, le pont en bois placé aux Haies d'Arches pour la randonnée, le retour à 100 % pour Jean-Luc).